

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE
Lundi 03 Octobre 2011 à 20 h 30

Convocation : 26/09/2011

Affichage : 10/10/2011

Présents : Mesdames, Coulon Rosaline, Bourgeois Danielle, Jeandenans Catherine, Paillard Josette, et Messieurs, Durant Grégoire, Christophe Ferrand, Longin Olivier, Liard Philippe, Martin Stephen, Darcq Florian, Gounand Alain

Procuration : Oudet Samira à Florian Darcq

Secrétaire de séance : Mme COULON Rosaline

Après lecture du compte rendu de la dernière séance, il est demandé d'effectuer quelques modifications et compléments à savoir :

- Conformément à la demande des personnes ayant assuré le SMA, le versement de l'indemnité perçue par la commune sera reversé au budget CCAS.
- Le Maire proposait au Conseil municipal de réunir les Maires des communes membres du SIVU et non les membres du SIVU.

l'ordre du jour est ensuite abordé.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES

- Avis sur projet SEPAC
- Réflexion sur la taxe d'aménagement
- Règlements cimetière et columbarium
- Recrutement futur agent de maîtrise (critères de sélection, salaire, ...)
 - Primes de fin d'année (modalités d'attribution)

QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRES GENERALES

Avis sur projet SEPAC

Après présentation par la Société SEPAC du projet d'implantation d'un centre de collecte et de tri de céréales sur la commune de Dampierre, et visite d'un site d'exploitation similaire à Bologne en Haute-Marne, le Conseil municipal avec 11 voix pour et une contre (pour manque d'informations complémentaires) adhère et soutient ce projet, et émet un avis favorable à son implantation sur la commune de Dampierre.

Réflexion sur la taxe d'aménagement

Le Maire expose au Conseil municipal qu'une nouvelle taxe d'aménagement remplacera la TLE, la TDCAUE et TDENS, qui sont des taxes demandées à toutes personnes déposant un permis de construire sur la commune.

La nouvelle taxe peut varier de 1 à 5 % selon les secteurs de la commune, mais les membres du Conseil s'orientent pour un taux uniforme sur la commune.

Comme la TLE, la taxe d'aménagement permet à la commune de financer les équipements divers de voirie nécessaire en cas d'urbanisation d'un nouveau secteur par exemple.

Le conseil municipal souhaite que quelques simulations soient faites pour comparer la TLE avec la future Taxe d'Aménagement avant de se prononcer définitivement à la prochaine réunion.

Règlements columbarium et cimetière

Après débat les membres du Conseil municipal décident de valider le règlement du columbarium et du cimetière avec les principes généraux suivants :

En ce qui concerne le columbarium :

- la durée des concessions sera de 30 ans renouvelables,
- le prix est de 450 €
- la commune autorise une plaque ainsi qu'une photo, mais pas de gravure,
- les emplacements restent libres,

En ce qui concerne le cimetière :

- la durée des concessions sera ramenée à 30 ans,
- le prix est de 170 €/ m²,
- les emplacements restent libres.

Recrutement futur agent de maîtrise

Monsieur LIARD demande à ne pas participer au débat. Les membres du Conseil municipal après discussion, définissent les critères de recrutement du futur agent ainsi qu'un montant salarial de référence.

Les membres du Conseil souhaitent par ailleurs pouvoir observer une période d'essai de 1 an avant de titulariser l'agent qui sera recruté.

Sur ces bases, la commission mise en place, procédera à une première sélection pour entretien de 4 ou 5 candidats.

Primes de fin d'année

Après débat le Conseil municipal décide, conformément aux orientations prises début 2011, d'accorder une première prime de fin d'année à tous les agents au prorata du nombre d'heures effectuées à hauteur de 200 € pour un temps plein.

Par ailleurs 6 critères sont définis pour l'attribution d'une prime complémentaire (montant maxi de 300 €) attribuée au regard de la manière de servir ; autonomie, initiative, respect des consignes, esprit d'équipe/relationnel, force de proposition et qualité du travail accompli.

QUESTIONS DIVERSES

1. Etang du Patouillet : Le Maire fait part au Conseil municipal du courrier reçu par le Conseil Général. Ce dernier précise que la commune étant propriétaire de l'étang, c'est à elle de réaliser le projet ainsi que les travaux.
Le Maire prendra contact avec la DDT afin qu'il vérifie le pied de digue pendant que le niveau d'eau est au plus bas.
2. Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu un courrier du CNFPT (organisme de formation pour les employés des collectivités territoriales), lui précisant que le taux de la cotisation serait de 0.90 % au lieu de 1% mais que pour certaines prestations non remboursées ceci engendrerait un coût supplémentaire pour les formations des agents de la commune.
Le conseil municipal accepte d'émettre un vœu afin de maintenir la cotisation à 1 %.
3. Foyer logement : Mme COULON informe le Conseil municipal qu'une réunion a lieu mardi 4 octobre à 16 h 30 afin de rassurer les résidents sur le devenir du foyer logement suite à l'article paru dans le journal.
4. Plusieurs personnes à mobilité réduite demandent de remettre en place la rampe des escaliers de la salle polyvalente. Celle-ci sera réinstallée après réparation des marches.

5. Mme COULON précise également que la réunion des associations aura lieu mardi 4 Octobre à 20 h 30 à la salle du conseil.
6. Mme COULON rappelle au Conseil municipal, l'édition du journal à mi-mandat qui sera distribué prochainement à toute la population. Le devis s'élève à 400 €
7. Monsieur GOUNAND, informe le Conseil municipal que la vente de bois à CHAMPVANS fût une réussite car ceux-ci se sont vendus à 65 €/m³ soit une recette de 15 399 €
8. Mme PAILLARD informe le Conseil municipal que les hottes aspirantes de la salle polyvalente sont réparées.
Elle précise également que des rideaux seront installés à la salle polyvalente prochainement. Elle dispose actuellement de deux devis et un troisième est en attente.
9. Mme PAILLARD informe le conseil municipal qu'elle a reçu avec le Maire, un agent de l'entreprise PROVALIS pour une proposition d'audit sur les chaudières gaz et consommation de la commune.
10. Monsieur MARTIN signale que les bas-côtés devant chez lui dans le lotissement du Grand Domaine s'affaissent. Monsieur LIARD, Responsable de la voirie, se rendra sur place.
11. Mme JEANDENANS demande si une poubelle sera installée à côté de l'abri bus à Châteauneuf. L'abri bus, la poubelle, la table et les airs de jeux sont commandés et en attente de livraison.
12. Monsieur LONGIN informe le Conseil municipal de l'inauguration de la station de pompage le lundi 10 octobre à 17 h 30 à Châteauneuf.
13. Monsieur LIARD informe le Conseil municipal que 170 cartes avantages jeunes ont été vendues cette année.

La séance est levée à

ELUS	SIGNATURE
Monsieur DURANT Grégoire	
Madame COULON Rosaline	
Monsieur GOUNAND Alain	
Monsieur FERRAND Christophe	
Madame PAILLARD Josette	
Monsieur LIARD Philippe	

Monsieur LONGIN Olivier	
Madame BOURGEOIS Danielle	
Monsieur MARTIN Stephen	
Madame OUDET Samira	Procuration
Monsieur DARQC Florian	
Madame JEANDENANS Catherine	

Liste des délibérations

Intitulé de la délibération	Numéro
Projet SEPAC	2011/
Prime de fin d'année	2011/
Cotisation CNFPT	2011/